

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCÈS-VERBAL no 13

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 22 mars 2023 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. José Espinosa

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 12 de la séance du 8 février 2023
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil en remplacement de M. Sebastien Grob (PSDG)
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 6.1. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) - « Etude Espace Derib : Un tour de manège et puis s'en va ? »
 - 6.2. Interpellation de M. Niklas Tiemann (LV) - « Gratuité des protections hygiéniques à l'école »
7. Préavis
 - 7.1. Préavis municipal N° 3/2023 - Réponse au postulat de M. Yvan Krähenbühl (PLR) - « Le bain des dames, un endroit magnifique qui mérite quelques réflexions »
 - 7.2. Préavis municipal N° 4/2023 - Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour le renouvellement de la place de jeux du Château
 - 7.3. Préavis municipal N° 5/2023 - Réponse à la motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) - « Du matériel sportif accessible pour tous »
8. Préavis et rapport
 - 8.1. Préavis municipal urgent N° 2/2023 - Demande pour un crédit de construction d'un montant de Fr. 483'000.- destiné à l'entretien et la rénovation du mur de soutènement nord et des murs de courtines du château de La Tour-de-Peilz
9. Rapports
 - 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2023 - Réponse au postulat de MM. François Costa et Yvan Krähenbühl (PLR) - « Un label pour donner confiance à la population »
 - 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts - « Pour des subventions mobilité répandues et efficaces »
10. Communications municipales
 - 10.1. Communication municipale N° 10/2023 - Postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) - « Des casiers pour éviter des vols » - Installation de casiers au bain des Dames à titre d'essai pour la saison 2023
 - 10.2. Communication municipale N° 11/2023 - Points de rencontre d'urgence (PRU) à La Tour-de-Peilz

- 10.3. Communication municipale N° 12/2023 - Réponse à la question de Mme Sophie Blank-Barbezat (PLR) « Tour à Tour / Spectacles des Remparts, Pourquoi cette différence dans les subventions ? »
11. Propositions individuelles et divers

Appel

76 personnes présentes sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Etienne Balestra – Sophie Blank Barbezat – Yann Boulben – Anouk Dandrieu – Héraclès Dellas – Léa Glardon – Maria Patrizia Sparti – Dominique Vaucoret

Absent(e)s : Paul Castelain

M. le Président ouvre la 5^{ème} séance de l'année 2022-2023 - 13^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos délibérations au plus près de la réalité, et remercie le public, ainsi que notre agent de proximité, de s'être déplacé pour suivre nos discussions. Il compte sur le Conseil pour que les débats se déroulent sous le signe de la tolérance, du respect et de la diplomatie. Deux citations : « La tolérance ne devrait être qu'un état transitoire ; elle doit mener au respect » (Johann Wolfgang von Goethe) et « Un bon politicien est celui qui est capable de prédire l'avenir et qui, par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit » (Winston Churchill).

1. Adoption de l'ordre du jour

Les objets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 6.3. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen et consorts (LTDPL) - « Kiosques sur le quai Roussy : Condition d'attribution et de reconduction ? »
- 10.4. Communication municipale N° 13/2023 - Questions adressées à la Municipalité

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 12 de la séance du 8 février 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 12 de la séance du 8 février 2023 est adopté à une très large majorité (cinq abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Lettre de M. Sebastian Grob (PSDG) annonçant sa démission du Conseil communal

4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil en remplacement de M. Sebastian Grob (PSDG)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Marisa Anabel Pralong-Farias, née en 1966 et domiciliée à l'avenue du Clos-d'Aubonne 48A, en remplacement de M. Sebastian Grob (PSDG), démissionnaire

5. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

Mme V. Ansermet indique que la dernière séance du SIGE s'est déroulée le 23 février. Trois sujets importants ont été abordés. Concernant la STEP régionale, trois parcelles étaient pressenties pour sa réalisation (à Villeneuve, Rennaz et Noville, secteur des Fourches). Cette dernière, propriété de la com-

mune de Montreux, avait toujours été considérée comme étant la plus favorable pour ce type d'implantation. Ce terrain situé sur une ancienne décharge a fait l'objet d'analyses de pollution approfondies. Afin de préciser le prix de la dépollution, de nouveaux sondages ont été réalisés, qui montrent une pollution accrue. C'est une très mauvaise nouvelle, car il avait été évalué que la dépollution serait « facile ». Cela pose beaucoup de questions sur le coût et la prise en charge de ces travaux. Un groupe de suivi a été mis en place par le Canton et le Comité de direction du SIGE en fera partie. À la suite de cette fâcheuse nouvelle, le Comité de direction a rencontré les autorités de Rennaz au début de l'année. Rennaz ne soutiendra pas le projet « car elle a déjà fait plus que sa part avec l'hôpital ». Autre sujet important, l'élimination des moules Quagga dans la conduite de prise d'eau de la station des Gonelles à Corseaux. La moule Quagga a colonisé la crépine de la conduite de la station de pompage. L'extérieur de la crépine a pu être nettoyé, pas l'intérieur. Une crépine démontable a été installée, mais une inspection très partielle a permis d'observer que la conduite était largement colonisée sur une épaisseur de 4-5 cm. Il s'agit donc de nettoyer cette conduite. Ces travaux devront être répétés plusieurs fois par année. Tous les fournisseurs d'eau sont confrontés au même problème. Troisième point, un préavis a été accepté pour le renouvellement de conduites d'eau potable à la route de la Cergniaule à Montreux. Le SIGE profite de travaux d'extension du réseau collecteur des eaux usées menés par la commune de Montreux pour renouveler une conduite d'eau potable sur laquelle des fuites ont été constatées.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

6.1. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) - « Etude Espace Derib : Un tour de manège et puis s'en va ? »

Le texte est de cette interpellation, qui est appuyée réglementairement, est le suivant :

« Contexte

Lors du dépôt du Budget 2020, une ligne « Etude projet Espace DERIB » a été créée. Cette idée, née en 2019 (?), a même été annoncée dans la presse romande (<https://www.24heures.ch/un-espace-deribse-dessine-au-manège-de-villard-332573257810>). Suite à cette première étape, nous avons retrouvé cette ligne dans les budgets 2021 et 2022 et également dans les comptes 2020 et 2021. Cet Espace est également un sujet de la séance de commission relative au préavis 16/2021 du 20 juin 2021 relatif au Manège de Villars et adopté en septembre de la même année ! A ce moment Promove mettait également en avant cette étude sur son site Internet (<https://promove.ch/fr/actualites/unesubvention-cantonale-lade-pour-letude-du-futur-espace-derib>) et le fait qu'elle ait eu droit à un financement partiel par le Canton.

Questionnements

En faisant référence aux budgets 2020 à 2022 et aux comptes 2020 et 2021, nous avons les questions suivantes :

- 1) Quel est le résultat de l'étude ?
- 2) Est-ce que travail réalisé par la société Go2Play est terminé ?
- 3) Est-il possible d'obtenir les conclusions de leur étude ?
- 4) Lors de l'établissement du Budget 2023, quel était l'avancement de celle-ci ?
- 5) Est-ce qu'un projet culturel lié à Derib est toujours prévu sur notre territoire communal ?
- 6) La Municipalité a-t-elle envisagé d'autres projets/affectations pour les parcelles communales à proximité du Manège de Villars ?

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.2. Interpellation de M. Niklas Tiemann (LV) - « Gratuité des protections hygiéniques à l'école »

Le texte est de cette interpellation, qui est appuyée réglementairement, est le suivant :

« La précarité menstruelle est un sujet de plus en plus important et touche un nombre croissant de femmes (et hommes). Ce sont notamment les étudiant.es qui sont touchés en premier lieu, mais cette problématique devient aussi importante au niveau des écoles secondaires.

Pour faire face à ceci, la Grand Conseil Vaudois, en mars 2021, a demandé au Conseil d'État de réfléchir à la question. C'est donc le DFJC, qui a lancé son projet pilote durant l'année scolaire 2020-2021 et l'a continué sur l'année scolaire suivante. Ce projet a été testé dans 7 écoles durant l'année scolaire 2020-2021 (dont notamment l'école secondaire de Blonay-Saint-Légier) et élargit à 45 écoles durant l'année 2021-2022, dont l'établissement de notre commune.

Pour mesurer l'intérêt de cette offre, un questionnaire a été adressé par le canton aux 13'000 adolescent.e.s de la 7e à la 11e année et du post-obligatoire scolarisées dans les écoles impliquées. Il en ressort que la quasi-totalité des personnes interrogé.e.s (97%) estiment nécessaire d'avoir des distributeurs dans leur lieu de formation.

Trois quarts des élèves menstrué.e.s rapportent s'être déjà retrouvé.e.s en panne ou en manque de protections périodiques à l'école. À noter aussi que 5% d'entre elles.eux se déclarent en situation de précarité menstruelle et 12% des jeunes ont déjà dû faire le choix entre acheter une protection ou un autre objet de première nécessité (comme un repas p.ex.).

Dès lors, je souhaiterais adresser à la municipalité les questions suivantes :

- Où en est ce projet-pilote actuellement ? Y a-t-il des informations quant à la suite du projet et d'une potentielle implémentation définitive ?
- Est-ce que la commune a effectué elle aussi un sondage envers les élèves, parents et profs ? Si oui, quels sont les retours/impressions des écoles de La Tour-de-Peilz ?
- La commune a-t-elle prévu une démarche de son côté ? Je pense notamment à des démarches avec les élèves permettant de mener une réflexion avec les jeunes sur ces thématiques et accompagnée d'un projet de promotion de la santé et de prévention favorisant le climat scolaire.

Je remercie d'ores et déjà la municipalité pour ses réponses que je souhaiterais écrites. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.3. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen et consorts (LTDPL) - « Kiosques sur le quai Roussy : Condition d'attribution et de reconduction ? »

Mme V. Huber donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Préambule

Cette interpellation fait suite à une demande formelle de la Municipalité de recevoir nos questions via une intervention au Conseil communal. Le but étant de renseigner simultanément tous les membres du Conseil des questions et réponses.

Contexte

Le bord du lac et le quai Roussy attirent nombre de promeneurs et notre Ville a fait le choix de concéder l'usage de l'espace public aux commerçants qui désirent cibler cette clientèle.

Sur la base des communications municipales N° 8/2022 et N° 2/2023 et du communiqué de presse du 13 avril 2022, nous apprenons que 3 kiosques ont été choisis en 2022 suite à une mise au concours et qu'ils seront renouvelés en 2023 sur la base d'une autorisation annuelle.

Questionnements

Toutefois, nous sommes surpris qu'un nouveau concours ou une nouvelle sélection n'aient pas été organisés pour l'année 2023. Par conséquent, nous aimerions avoir des informations sur :

1. Les critères d'attribution des autorisations
2. Les critères de reconduction et de résiliation des contrats
3. La fréquence des mises au concours

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

7. Préavis

- 7.1. Préavis municipal N° 3/2023 - Réponse au postulat de M. Yvan Krähenbühl (PLR) - « Le bain des dames, un endroit magnifique qui mérite quelques réflexions »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LCIVL	Margareta Brüssow
<u>Membres</u> :	PLR	Yvan Krähenbühl - Sophie Blank Barbezat
	PSDG	André Gruaz
	LV	Pierre Fontana - Anouk Dandrieu
	UDC	Guillaume Jung

- 7.2. Préavis municipal N° 4/2023 - Demande d'un crédit de Fr. 320'000.- pour le renouvellement de la place de jeux du Château

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	François Vodoz
<u>Membres</u> :	PLR	Gabriel Chervet
	PSDG	Valentine Schmidhauser - Julien Costanzo
	LV	Aude Lerch
	UDC	Nathalie Demarta
	LCIVL	Mireille Cornaz

- 7.3. Préavis municipal N° 5/2023 - Réponse à la motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) - « Du matériel sportif accessible pour tous »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Philippe Neyroud
<u>Membres</u> :	PLR	Yvan Krähenbühl - Janina Rioux
	LV	Maëlle Le Boudec - Alix Chamberland
	UDC	Héraclès Dellas
	LCIVL	Maria Luceron

8. **Préavis et rapport**

- 8.1. Préavis municipal urgent N° 2/2023 - Demande pour un crédit de construction d'un montant de Fr. 483'000.- destiné à l'entretien et la rénovation du mur de soutènement nord et des murs de courtines du château de La Tour-de-Peilz

Rapport : Mme Geneviève Pasche

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal urgent N° 2/2023,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction plafonné à Fr. 483'000.- TTC destiné à l'entretien et la rénovation du mur de soutènement nord et des murs de courtines du château de La Tour-de-Peilz par le débit du compte N° 9143.101.00 « Travaux - Rénovation mur nord et courtines Château » ;
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'à la fin des travaux prévus en 2024 ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'250'883.26 ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 21'656'419.17 ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
6. de prendre acte que le présent préavis fait partie du plan des investissements 2021-2026 pour un montant global de Fr. 483'000.-.

9. **Rapports**

- 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 1/2023 - Réponse au postulat de MM. François Costa et Yvan Krähenbühl (PLR) - « Un label pour donner confiance à la population »

Rapport : M. Lyonel Kaufmann

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 1/2023,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de considérer que ce préavis répond au postulat de MM. François Costa et Yvan Krähenbühl (PLR) « Un label pour donner confiance à la population ».

9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts - Pour des subventions mobilité répandues et efficaces

Rapport : M. Alessio Grutta

La parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 57 oui, 8 non et 10 abstentions. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts – Pour des subventions mobilité répandues et efficaces,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la prise en considération du postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts – Pour des subventions mobilité répandues et efficaces, et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

10. Communications municipales

- 10.1. Communication municipale N° 10/2023 - Postulat de Mme Viviane Huber (LTDPL) - « Des casiers pour éviter des vols » - Installation de casiers au bain des Dames à titre d'essai pour la saison 2023
- 10.2. Communication municipale N° 11/2023 - Points de rencontre d'urgence (PRU) à La Tour-de-Peilz
- 10.3. Communication municipale N° 12/2023 - Réponse à la question de Mme Sophie Blank-Barbezat (PLR) - « Tour à Tour / Spectacles des Remparts, Pourquoi cette différence dans les subventions ? »
- 10.4. Communication municipale N° 13/2023 - Questions adressées à la Municipalité

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique annonce que la traditionnelle distribution du Pain des veuves se déroulera ce vendredi 24 mars. D'autre part, samedi 24 juin aura lieu le premier Marché folklorique à La Tour-de-Peilz et la Municipalité servira le vin à cette occasion. Les personnes intéressées à participer au service du vin peuvent s'inscrire auprès du Greffe municipal.

Mme E. Kaiser, municipale, revient sur la question posée lors de la dernière séance par Mme Ch. Hausherr-de Maddalena au sujet de la pétition sur le stationnement. La Municipalité répondra très prochainement au PLR, qui a mené cette pétition. Une communication sera ensuite établie pour le Conseil communal, qui reprendra les éléments de la réponse au PLR, sachant que cette pétition est de compétence municipale.

Le dossier des rives du lac avance. La CDAP vient de rendre trois arrêts. Deux recours, déposés par des personnes jugées comme habitant trop loin et donc pas impactées par le projet, sont rejetés. Un recours sur la forme de la réponse du Canton a été admis. Le Canton va donc établir une nouvelle décision en bonne et due forme. Des recours sont à nouveau possibles, mais les deux recours rejetés sont malgré tout une bonne nouvelle.

Revenant sur la communication municipale N° 10/2023, elle indique que les casiers viennent d'être posés et qu'il ne faut pas hésiter à les utiliser.

Concernant le plan directeur de mobilité, chaque président de parti a reçu un courrier lui demandant de désigner un représentant par parti pour le groupe technique qui aura lieu le 28 avril et dont le but est de faire des propositions sur des mesures du plan directeur de mobilité. Un premier document interne de travail (à ne pas diffuser plus loin) sera envoyé aux personnes qui auront été désignées au début de la semaine du 17 avril, charge à elles de remonter et de coordonner les remarques par rapport à ces mesures avec leur parti et de les présenter lors de la réunion du 28 avril.

Le séquoia du Jardin Roussy a été abattu aujourd'hui. Le bois est en très bon état, on pourra l'utiliser, une fois qu'il sera sec, pour des projets de mobilier urbain ou autres.

Vendredi 24 mars se tiendra le désormais traditionnel Coup de balai, organisé avec quelques classes des écoles de La Tour-de-Peilz et des collaborateurs de la voirie pour ramasser les déchets au bord du lac. Cette action de sensibilisation a lieu chaque année.

Le projet d'agglomération Rivelac avance. Un atelier « public cible » aura lieu le 7 juin 2023, à 19h00 à Chardonne. Ces échanges sont destinés à la fois à des acteurs de la société civile, des représentants de groupements d'intérêts, de l'économie, mais aussi des législatifs des dix-huit communes membres. Pour La Tour-de-Peilz, quatre représentants devront être désignés.

11. Propositions individuelles et divers

Mme V. Huber revient sur le postulat de M. Niklas Tiemann et consorts. Afin que tous les citoyens soient au courant des subventions, ne pourrait-on pas profiter du courrier relatif à la taxe annuelle sur les déchets et les ordures pour ajouter un descriptif des différentes aides possibles ? Ceux qui en sont exemptés recevraient ce descriptif dans leur dispense.

D'autre part, la Ville organise, le 1^{er} avril prochain, le spectacle « Chantons Juvet ». Les billets sont à acheter sur le site des Spectacles des Remparts ou au guichet de la culture à la Maison de commune.

M. J.-Y. Schmidhauser annonce que les bâtiments des Jardins de la Paix seront mis en location à partir du 1^{er}, respectivement 15 juin prochain. Un nombre incroyable de candidatures ont été déposées pour les 50 appartements qui sont mis à disposition et dont le loyer n'est pas cher, du fait qu'il est basé sur les coûts exclusivement et pas sur les bénéfices de promoteurs. Il a malheureusement fallu dire non à beaucoup de personnes, parce que seuls 50 logements sont à louer et parce qu'un certain nombre de gens ne remplissaient pas les critères s'agissant d'appartements subventionnés. La bonne nouvelle, c'est que malgré la hausse des coûts de construction, ces travaux se terminent avec des montants inférieurs par rapport au budget et cette économie est immédiatement répercutée sur les loyers.

Mme G. Pasche ne peut passer sous silence sa satisfaction de voir que le dossier des rives du lac avance, depuis le temps qu'il est en route. On attend le dernier recours, mais les choses avancent petit à petit. Elle se réjouit également de voir que le projet d'agglomération, qui a eu tant de peine à démarrer lors de la précédente législature, voire avant, avance lui aussi. Ce sont quand même de grosses sommes d'argent qu'on pourrait recevoir et c'est important pour notre commune.

Mme M. Adank remarque qu'il y a quelques mois, les seniors de La Tour-de-Peilz ont reçu de la commune un questionnaire à remplir et renvoyer. Ce questionnaire visait à savoir si les aînés se sentent bien intégrés au sein de la commune, s'ils estiment y être suffisamment pris en considération, bien reçus par l'administration, et on les invitait à faire part d'éventuelles remarques et suggestions. Serait-il possible de savoir si les personnes concernées ont joué le jeu, quel a été le pourcentage de réponses, si des problèmes particuliers ont été relevés et quelle suite sera donnée à cette démarche ? En effet, il ne suffit pas d'envoyer un questionnaire pour montrer qu'on s'intéresse à une tranche importante de la population ; il s'agit aussi de tenir compte du ressenti des seniors et de leurs éventuelles préoccupations.

Mme la Syndique répond que 2'600 questionnaires ont été envoyés ; 1'700 sont venus en retour, ce qui constitue un réel succès. On a été quelque peu pris de court parce qu'on ne s'attendait pas à autant de réponses. Nous sommes en train de compiler toutes les réponses et la Municipalité reviendra évidemment devant le Conseil avec les résultats. Le but serait d'organiser un forum durant le mois de juin en invitant les aînés qui se sont proposés à donner leur avis. Une suite sera donc donnée à cette enquête.

M. N. Tiemann trouve que ce questionnaire envoyé aux aînés est une très bonne démarche, qu'il ne peut que soutenir. Serait-ce possible de faire la même chose pour les jeunes ?

Mme M. Luceron se dit touchée par cette idée. Les jeunes sont l'avenir, ils doivent nous pousser à faire des choses, ils doivent proposer des choses pour l'avenir plutôt qu'attendre que les choses se fassent. Elle en profite pour revenir sur les subventions pour les transports. Pourquoi ces subventions ne sont-elles données qu'aux jeunes entre 15 et 25 ans et pas avant, parce que déjà dès l'âge de 6 ans, les enfants doivent payer un titre de transport ? Cela pourrait motiver beaucoup de parents à donner peut-être plus d'indépendance à leurs enfants qui se déplaceront ainsi tout seuls, permettant ainsi de diminuer l'utilisation de la voiture, ce qui semble être la motivation du postulat.

M. V. Bonvin, municipal, saisit cette occasion pour annoncer qu'un parlement des jeunes est à l'étude. Davantage d'informations parviendront ultérieurement. Il espère qu'il verra le jour d'ici cet automne.

M. J.-E. Holzeisen revient sur la communication municipale N° 12/2023. La commission de gestion tient à préciser qu'elle étudie les sociétés locales pour l'exercice 2022, mais qu'il n'est pas de son ressort de répondre de manière précise à la question spécifique de Mme S. Blank-Barbezat concernant deux sociétés particulières. La COGEST ne dispose pas de plus d'éléments que ce qui est présenté dans la communication municipale. Néanmoins, elle apprécie le nouvel objectif de transparence évoqué par la Municipalité et se réjouit de sa prochaine mise en œuvre.

M. J.-Y. Schmidhauser a apprécié les informations sur les futures démarches concernant le plan de mobilité. Concernant le chemin de la Paisible, auquel il s'est toujours intéressé, il semble important d'avoir des chiffres actualisés sur le trafic lié à cet axe, parce qu'on entend toutes sortes d'informations qui ne sont pas toujours objectives. Serait-il possible de demander à ASR de réaliser un nouveau comptage des véhicules et également une mesure de la vitesse ? On connaît la vitesse sur le bas grâce au radar indicatif qui se révèle par ailleurs très utile, mais une mesure sur le haut serait la bienvenue pour savoir quelle est la différence de vitesse de circulation sur ces deux parties du chemin.

M. le Président rappelle aux personnes qui n'ont pas encore rendu réponse pour la sortie du Conseil communal de bien vouloir le faire d'ici la fin de la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



José Espinosa



La Secrétaire



Carole Dind